

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER NATIONALE MASCULINE 3 (NM3)

ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE (DECEMBRE 2020)

En application des décisions du Comité Directeur des 10 et 11 mai 2019, le système de l'épreuve évoluera lors des saisons suivantes. **Report d'une saison.**

PHASE 1

Les 144 équipes sont réparties en 12 poules de 12 équipes.

Les équipes disputent un championnat (phase 1) en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

TITRE DE CHAMPION DE FRANCE

En raison de la crise sanitaire, la formule de compétition pour l'attribution du titre de Champion de France sera déterminée en cours de saison par le Bureau Fédéral ou le Comité Directeur sur proposition de la Commission Fédérale des Compétitions.

ACCESSION EN NM2

Les équipes classées 1^{ères} de chaque poule (**phase 1**) accèdent à la division NM2 pour la saison suivante, sous réserve qu'elles satisfassent aux conditions de participation et qu'elles obtiennent l'autorisation de la Commission de Contrôle de Gestion.

RELÉGATION EN CHAMPIONNAT REGIONAL (DECEMBRE 2020)

Les équipes classées 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} de chaque poule descendent en championnat régional pour la saison suivante.

<p>ARTICLE 2 - EQUIPES</p>	<p>a) Les équipes descendantes des divisions supérieures ; b) Les équipes maintenues en division NM3 de la saison précédente, selon le Règlement ; c) Les équipes issues des championnats de Ligues Régionales. d) 4 Wild-cards attribuées prioritairement : • Aux équipes espoirs des clubs de Jeep® ELITE relégués en PROB ; • Aux équipes dont l'intérêt local justifie leur attribution.</p> <p>Le Bureau Fédéral est compétent pour les déterminer, après proposition de la Commission Fédérale des Compétitions.</p> <p>Au total : 144 équipes</p>																																																									
<p>ARTICLE 3 - REGLES DE PARTICIPATION (Juin 2018 – Mai 2019 – Février 2020)</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">Règles de participation NM3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">Nombre de joueurs autorisés</td> <td>Domicile</td> <td colspan="2">7 minimum / 10 maximum</td> </tr> <tr> <td>Extérieur</td> <td colspan="2">7 minimum / 10 maximum</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Types de licences autorisées (Nb maximum)</td> <td>1C, T ou 0CAST/1CAST (hors CTC)</td> <td colspan="2">3</td> </tr> <tr> <td>ASP</td> <td colspan="2">0</td> </tr> <tr> <td>0C</td> <td colspan="2">Sans limite</td> </tr> <tr> <td>2C ou 2CAST (hors CTC)</td> <td colspan="2">0</td> </tr> <tr> <td rowspan="5">Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)</td> <td>Blanc</td> <td colspan="2">Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Vert</td> <td colspan="2">Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Jaune (JN)*</td> <td>2</td> <td rowspan="2">OU</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Orange (ON)*</td> <td>0</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table> <p>* les licences JH et OH et RH sont interdites au sein de cette division</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">Règles de participation NM3 pour les centres de formation agréés **</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">Nombre de joueurs autorisés</td> <td>Domicile</td> <td>8 minimum / 10 maximum dont : - 2 joueurs de plus de 23 ans maximum ; Et - 2 joueurs de plus de 23 ans déjà licencié au club au cours des 3 dernières saisons consécutives</td> </tr> <tr> <td>Extérieur</td> <td>8 minimum / 10 maximum dont - 2 joueurs de plus de 23 ans maximum ; Et - 2 joueurs de plus de 23 ans déjà licencié au club au cours des 3 dernières saisons consécutives</td> </tr> <tr> <td rowspan="5">Types de licences autorisées (Nb maximum)</td> <td>1C ou T</td> <td>2 Tous les titulaires d'une licence de couleur Blanche ou Verte de type C1 ou T, âgés de moins de 21 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours, ne sont pas comptabilisés dans la limitation du nombre de licence C1 ou T</td> </tr> <tr> <td>ASP</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>0C</td> <td>Sans limite</td> </tr> <tr> <td>2C</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>0CAST (Hors CTC)</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>	Règles de participation NM3				Nombre de joueurs autorisés	Domicile	7 minimum / 10 maximum		Extérieur	7 minimum / 10 maximum		Types de licences autorisées (Nb maximum)	1C, T ou 0CAST/1CAST (hors CTC)	3		ASP	0		0C	Sans limite		2C ou 2CAST (hors CTC)	0		Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite		Vert	Sans limite		Jaune (JN)*	2	OU	1	Orange (ON)*	0	1	Règles de participation NM3 pour les centres de formation agréés **			Nombre de joueurs autorisés	Domicile	8 minimum / 10 maximum dont : - 2 joueurs de plus de 23 ans maximum ; Et - 2 joueurs de plus de 23 ans déjà licencié au club au cours des 3 dernières saisons consécutives	Extérieur	8 minimum / 10 maximum dont - 2 joueurs de plus de 23 ans maximum ; Et - 2 joueurs de plus de 23 ans déjà licencié au club au cours des 3 dernières saisons consécutives	Types de licences autorisées (Nb maximum)	1C ou T	2 Tous les titulaires d'une licence de couleur Blanche ou Verte de type C1 ou T, âgés de moins de 21 ans au 1 ^{er} janvier de la saison en cours, ne sont pas comptabilisés dans la limitation du nombre de licence C1 ou T	ASP	0	0C	Sans limite	2C	0	0CAST (Hors CTC)	0
Règles de participation NM3																																																										
Nombre de joueurs autorisés	Domicile	7 minimum / 10 maximum																																																								
	Extérieur	7 minimum / 10 maximum																																																								
Types de licences autorisées (Nb maximum)	1C, T ou 0CAST/1CAST (hors CTC)	3																																																								
	ASP	0																																																								
	0C	Sans limite																																																								
	2C ou 2CAST (hors CTC)	0																																																								
Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite																																																								
	Vert	Sans limite																																																								
	Jaune (JN)*	2	OU	1																																																						
	Orange (ON)*	0		1																																																						
	Règles de participation NM3 pour les centres de formation agréés **																																																									
Nombre de joueurs autorisés	Domicile	8 minimum / 10 maximum dont : - 2 joueurs de plus de 23 ans maximum ; Et - 2 joueurs de plus de 23 ans déjà licencié au club au cours des 3 dernières saisons consécutives																																																								
	Extérieur	8 minimum / 10 maximum dont - 2 joueurs de plus de 23 ans maximum ; Et - 2 joueurs de plus de 23 ans déjà licencié au club au cours des 3 dernières saisons consécutives																																																								
Types de licences autorisées (Nb maximum)	1C ou T	2 Tous les titulaires d'une licence de couleur Blanche ou Verte de type C1 ou T, âgés de moins de 21 ans au 1 ^{er} janvier de la saison en cours, ne sont pas comptabilisés dans la limitation du nombre de licence C1 ou T																																																								
	ASP	0																																																								
	0C	Sans limite																																																								
	2C	0																																																								
	0CAST (Hors CTC)	0																																																								

	Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc Vert Jaune (JN)* Orange (ON)*	Sans limite Sans limite 2 0
<p>* les licences JH et OH sont interdites au sein de cette division</p> <p>** ces règles sont également applicables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aux centres de formation ayant régulièrement déposés une demande d'agrément : - Aux centres de formation bénéficiant d'un agrément et dont l'équipe première évolue en NM1. <p>Les joueurs évoluant au sein de cette division doivent justifier du statut CF-PN et avoir transmis la Charte d'Engagements conformément aux dispositions des articles 432.3 des Règlements Généraux de la FFBB et 2.3.1 des Règlements Sportifs Généraux.</p>			
<p>ARTICLE 4 - HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES</p>	Samedi à 20h00		
<p>ARTICLE 5 - SALLE</p>	Classement : H2		
<p>ARTICLE 6 - OBLIGATIONS SPORTIVES (Décembre 2018 – Mai 2019 – Février 2020)</p>	<p>1 autre équipe senior masculine de niveau inférieur ; + 2 équipes de jeunes masculins de catégories différentes (U20 ou U18 ou U17 ou U15 ou U13) ;</p> <p>OU</p> <p>1 autre équipe senior masculine de niveau inférieur ; + 1 équipe de jeunes masculins (U20 ou U18 ou U17 ou U15 ou U13) + 1 École Française de MiniBasket labélisée dont le renouvellement de label couvre la saison en cours.</p> <p>OU par exception pour les clubs ultra-marins</p> <p>2 équipes de jeunes masculins (U20 ou U17 ou U15 ou U13) + 1 École de MiniBasket avec Label Club UM</p>		